

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 317

présenté par

M. Zumkeller, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Dunoyer, M. Gomès,
M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Naegelen, Mme Sanquer et Mme Six

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous un faux prétexte de simplification, cet article représente une contrainte supplémentaire dans la vie quotidienne des entreprises et des artisans alors qu'ils ont tous besoin de se concentrer sur leurs activités économiques dans un contexte conjoncturel fragilisé et non pas sur des démarches administratives.

De plus, cet article risque de pénaliser la consommation des ménages et des entreprises via une hausse des prix alors qu'elle est déjà impactée par la crise de la covid-19.